

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2722

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1954 de M. Hammouche

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.